



FIP CAPITAL ACTIFS 2016



LE FIP CAPITAL ACTIFS 2016 EN BREF

SOCIÉTÉ DE GESTION	M CAPITAL PARTNERS - GP 02-028 SAS AU CAPITAL DE 500 000 € - RCS TOULOUSE N° 443 003 504 42 RUE DU LANGUEDOC - CS 96804 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 - T. 05 34 32 09 65
CODES ISIN	PARTS A (IR) : FR0013055241 PARTS B (ISF) : FR0013085008
STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT	100 % DE PME ÉLIGIBLES
TYPES D'OPÉRATIONS	CAPITAL DÉVELOPPEMENT ET CAPITAL TRANSMISSION
SECTEURS D'ACTIVITÉ PRIVILÉGIÉS	HÉBERGEMENT, RESTAURATION, DISTRIBUTION SPÉCIALISÉE, LOISIRS
ZONE D'INVESTISSEMENT	ÎLE-DE-FRANCE, BOURGOGNE, RHÔNE-ALPES, PACA*
SOUSCRIPTION MINIMALE	1 PART, 500 €
DROITS D'ENTRÉE	5 % MAXIMUM
VALORISATIONS SEMESTRIELLES	30/06 ET 31/12
DÉPOSITAIRE	CACEIS BANK FRANCE
DURÉE DE BLOCAGE DES PARTS	6 ANS, PROROGÉABLE 2 FOIS 1 AN SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION (SOIT AU PLUS TARD LE 15/04/2024, LA DURÉE MAXIMALE ÉTANT DONC DE 8 ANS) AUCUN RACHAT N'EST ACCEPTÉ EN COURS DE VIE DU FONDS
RÉDUCTIONS D'IMPÔT**	<u>À L'ENTRÉE :</u> UNE RÉDUCTION D'IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE (ISF) DE 50 % DU MONTANT DE LA SOUSCRIPTION (HORS DROITS D'ENTRÉE), OU UNE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU (IR) DE 18 % DU MONTANT DE LA SOUSCRIPTION (HORS DROITS D'ENTRÉE) <u>À LA SORTIE :</u> UNE EXONÉRATION D'IMPÔT SUR LES PLUS-VALUES ET REVENUS ÉVENTUELLEMENT PERÇUS, HORS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
PLAFONDS DE RÉDUCTION**	ISF : 18 000 € PAR AN ET PAR FOYER IR : 2 160 € PAR AN POUR UN CÉLIBATAIRE ET 4 320 € PAR AN POUR UN COUPLE MARIÉ OU PACSÉ SOUMIS À IMPOSITION COMMUNE

* Soit les départements suivants : 01, 04, 05, 06, 07, 13, 21, 26, 38, 42, 58, 69, 71, 73, 74, 75, 77, 78, 83, 84, 89, 91, 92, 93, 94, 95.

** Sous réserve du maintien du dispositif fiscal en vigueur à la date d'édition du document.

AVERTISSEMENTS

NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE VOTRE ARGENT EST BLOQUÉ PENDANT UNE DURÉE MINIMALE DE 6 ANNÉES POUVANT ALLER JUSQU'À 8 ANNÉES SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION. LA DURÉE DE BLOCAGE PEUT EN EFFET ÊTRE PROROGÉE DANS LA LIMITE DE DEUX FOIS 1 AN, SOIT AU PLUS TARD JUSQU'AU 15/04/2024. LE FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ (FIP) EST PRINCIPALEMENT INVESTI DANS DES ENTREPRISES NON COTÉES EN BOURSE QUI PRÉSENTENT DES RISQUES PARTICULIERS. VOUS DEVEZ PRENDRE CONNAISSANCE DES FACTEURS DE RISQUES DE CE FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ DÉCRITS À LA RUBRIQUE « PROFIL DE RISQUES » DU RÈGLEMENT. ENFIN, L'AGRÈMENT DE L'AMF NE SIGNIFIE PAS QUE VOUS BÉNÉFICIEZ AUTOMATIQUÉMENT DES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS FISCAUX PRÉSENTÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE. CELA DÉPENDRA NOTAMMENT DU RESPECT PAR CE PRODUIT DE CERTAINES RÈGLES D'INVESTISSEMENT, DE LA DURÉE PENDANT LAQUELLE VOUS LE DÉTIENDREZ ET DE VOTRE SITUATION INDIVIDUELLE.

LES POINTS-CLÉS DU FIP CAPITAL ACTIFS 2016

1 STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

En contrepartie d'un risque de perte en capital, le FIP Capital Actifs 2016 investira dans des PME qui présentent des caractéristiques intrinsèques augmentant, selon M Capital Partners, les perspectives de retour sur investissement.

Ainsi, le Fonds ciblera principalement **des PME ayant constaté historiquement une récurrence dans leurs revenus et disposant d'actifs tangibles (murs) et de fonds de commerce**, étant précisé que cela ne préjuge pas de leur vente.

L'équipe de gestion recherchera ainsi de la visibilité sur le long terme. Nous rappelons toutefois que les performances passées des PME ne préjugent pas de leurs performances futures.

Ce Fonds ciblera en particulier les secteurs de l'hébergement (hôtellerie, hôtellerie de plein air, hébergement de santé), de la restauration, de la distribution spécialisée et des loisirs.

2 AVANTAGES FISCAUX

50%

DE RÉDUCTION D'IMPÔT DE SOLIDARITÉ
SUR LA FORTUNE (ISF)

sur le montant de la souscription (hors droits d'entrée). La réduction est plafonnée à 18 000 € par an et par foyer.

OU

18%

DE RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU (IR)

sur le montant de la souscription (hors droits d'entrée). La réduction est plafonnée à 2 160 € par an pour un célibataire et à 4 320 € par an pour un couple marié ou pacsé soumis à imposition commune.

ET 0%

D'IMPÔT SUR LES PLUS-VALUES ET
REVENUS ÉVENTUELLEMENT PERÇUS

à la liquidation du Fonds,
hors prélèvements sociaux.

EN CONTREPARTIE D'UN BLOCAGE DE VOS PARTS JUSQU'AU 15 AVRIL 2022 AU PLUS TÔT, PROROGÉABLE SUR DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION JUSQU'AU 15 AVRIL 2024 AU PLUS TARD, ET D'UN RISQUE DE Perte EN CAPITAL.

Pour plus d'informations, le souscripteur est invité à consulter la Note Fiscale du Fonds (non visée par l'AMF).

Nous invitons le souscripteur à prendre connaissance attentivement de la rubrique « Profil de risque et de rendement » du DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur), disponible également sur le site internet de M Capital Partners : www.mcapitalpartners.fr.

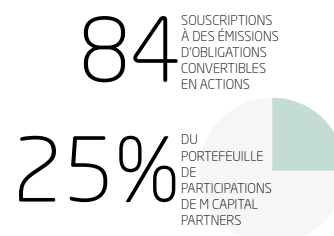
Par ailleurs, les informations mentionnées dans cette brochure sont données à titre indicatif et présentent un caractère général. Elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle au regard, notamment, des conséquences du plafonnement global des réductions d'impôts. Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du Fonds doit vous être remis avant toute souscription.

3 MODE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds privilégiera les investissements en Obligations Convertibles et en Actions de Préférence.

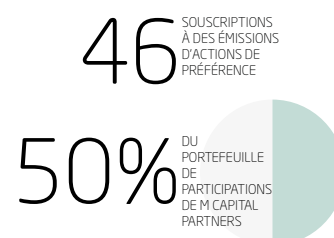
1 Les **Obligations Convertibles** sont des quasi fonds propres. Combinant coupon annuel et faculté de conversion en actions*, elles permettent ainsi d'accroître la visibilité du retour sur investissement par rapport à un financement en actions classiques. Ce type d'investissement améliore la perspective de liquidité à l'issue de la période de blocage fiscal.

Rappelons que ni le paiement des intérêts ni le remboursement du capital investi ne peuvent être garantis, car liés à la santé financière des sociétés, et que le porteur s'expose à un risque de perte en capital. En outre, les porteurs d'obligations convertibles en actions n'ont pas les mêmes droits qu'un actionnaire, ils ne bénéficient notamment pas d'un droit de vote aux assemblées générales.



2 Les **Actions de Préférence** sont des actions assorties de droits préférentiels de nature politique (droit d'information renforcé, droit à un représentant dans les organes de direction, etc.) ou financière (droit à une récupération prioritaire des montants investis en cas de liquidation ou de cession de la société, droit à percevoir des dividendes prioritaires et préciputaires, etc.)*.

*Définition AFIC.



Le Fonds pourra être amené, sur certaines opérations, à limiter sa performance par le recours à des Actions de Préférence, ce en vue d'inciter le management des entreprises financées à la performance, notamment via des options d'achat au profit du management, comme l'illustre par exemple le tableau ci-dessous.

PRIX DE SOUSCRIPTION DES AP ⁽¹⁾ (EN €)	VALORISATION DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ LORS DE LA CESSION (EN €)	PRIX DE CESSION DES AP (EN €)	PRIX DE CESSION SI L'INVESTISSEMENT AVAIT ÉTÉ RÉALISÉ EN AO ⁽²⁾ (EN €)	MANQUE À GAGNER LIÉ À L'INVESTISSEMENT EN AP (EN €)	PLUS OU MOINS-VALUE NETTE SUR LA CESSION DES AP (EN €)
1 000	0	0	0	0	-1 000
1 000	1 470	1 470	1 470	0	+470
1 000	2 000	1 470	2 000	530	+470

⁽¹⁾ Actions de préférence

⁽²⁾ Actions ordinaires

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ PRIVILÉGIÉS

LA SÉLECTION DES PME

Selon nous, les secteurs suivants présentent les caractéristiques requises en matière de rendement et de récurrence des revenus.



L'HÉBERGEMENT (hôtellerie, hôtellerie de plein air, hébergement de santé)

La France est la **1^{ère}** destination touristique mondiale. ⁽¹⁾
La France dispose de la **1^{ère}** capacité d'hébergement de plein air en Europe.
1/3 de la population sera âgé de **60 ans ou plus** en 2050. ⁽²⁾
98% de taux d'occupation dans les EHPAD en 2014. ⁽³⁾



LA RESTAURATION

42,6 Md€ de chiffre d'affaires en 2013.
147 100 entreprises. ⁽⁴⁾



LA DISTRIBUTION SPÉCIALISÉE

En 2014, le nombre de réseaux de distribution est estimé à **1 796** et représente **68 171** points de vente, **335 271** salariés et un chiffre d'affaires de **51 Md€**. ⁽⁵⁾



LES LOISIRS

Les Français consacrent en moyenne **10%** de leur budget à la culture et aux loisirs. ⁽⁶⁾

Sources : ⁽¹⁾ Ministère des Affaires Étrangères. ⁽²⁾ INSEE ⁽³⁾ Observatoire des EHPAD 2014 par KPMG. ⁽⁴⁾ UMIH. ⁽⁵⁾ Fédération Française de la Franchise. ⁽⁶⁾ Sondage OpinionWay.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



INVESTIR AUX CÔTÉS DE M CAPITAL PARTNERS

PROXIMITÉ, SÉLECTIVITÉ ET ACCOMPAGNEMENT AU CŒUR DE LA STRATÉGIE

Des équipes au cœur des tissus économiques, favorisant l'identification des meilleures cibles et le suivi des participations.

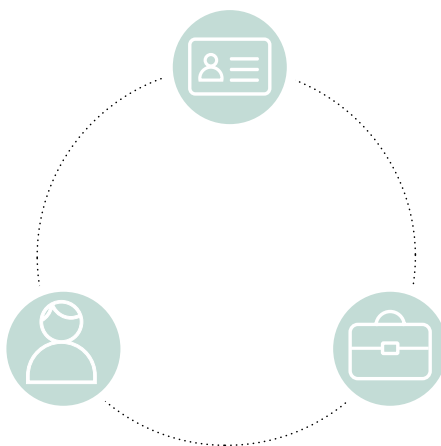


15 EXPERTS

sectoriels dédiés
à la sélection et à l'accompagnement
des entreprises en portefeuille.

+ DE 1 300 CHEFS

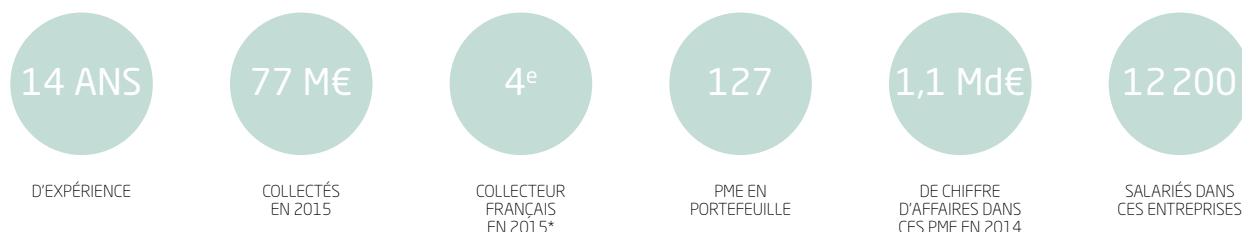
d'entreprise rencontrés
chaque année pour
environ 40 nouveaux
projets sélectionnés
seulement.



19 GÉRANTS

expérimentés pour 127 PME
en portefeuille, soit en moyenne 1
investisseur pour 7 participations,
dédiés à la recherche des cibles et à
l'accompagnement des entreprises.

M CAPITAL PARTNERS EN CHIFFRES



* Classement CF News - juillet 2015 et février 2016⁽²⁾

UNE ÉQUIPE RECONNUE



PALMARÈS GESTION DE FORTUNE

Société préférée des conseillers en gestion de patrimoine français dans la catégorie gestionnaires en investissement direct :

- n°1 pour les compétences de l'équipe commerciale;
- n°1 pour la qualité de la gamme;
- n°1 pour la qualité de service.

Source : Palmarès Gestion de Fortune 2016⁽¹⁾⁽²⁾



PRIX CAPITAL FINANCE LES ECHOS

Désignée parmi les 3 meilleures équipes de capital développement en France pour la qualité de sa stratégie d'investissement.

Source : Prix Capital Finance/Les Echos 2012⁽²⁾



PRIVATE EQUITY MAGAZINE

2^e investisseur en nombre d'opérations et 4^e en montants investis dans la catégorie des small caps (valeur d'entreprise < 30M€) en 2015. Élué parmi les 5 meilleures sociétés de gestion en 2014.

Source : Private Equity Magazine, en 2014 et 2016⁽²⁾

⁽¹⁾ Cette étude a été réalisée auprès de plus de 3800 conseillers en gestion de patrimoine indépendants répartis sur toute la France. Les prix sont accordés par les CGPI, distributeurs des fonds, en fonction notamment de la qualité de leurs relations avec la société de gestion et du niveau de commissionnement.

⁽²⁾ Les références à un classement, un prix, et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du FIA ou du gestionnaire.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS

Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à l'article 22 du règlement de ce Fonds.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM MAXIMAUX)	
	TFAM GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR MAXIMAL	DONT TFAM DISTRIBUTEUR MAXIMAL
DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE ⁽¹⁾	0,625 %	0,625 %
FRAIS RÉCURRENTS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT ⁽²⁾	3,87 %	1,50 %
FRAIS DE CONSTITUTION ⁽³⁾	0,125 % TTC	NÉANT
FRAIS DE FONCTIONNEMENT NON RÉCURRENTS LIÉS À L'ACQUISITION, AU SUIVI ET À LA CESSION DES PARTICIPATIONS ⁽⁴⁾	0,125 % TTC	NÉANT
FRAIS DE GESTION INDIRECTS	0,01 %	NÉANT
TOTAL	4,76 % = VALEUR DU TFAM-GD MAXIMAL	2,13 % = VALEUR DU TFAM-D MAXIMAL

⁽¹⁾ Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds. Le gestionnaire pourra se subroger dans les droits du distributeur sur les droits d'entrée exigibles. ⁽²⁾ Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, du Délégué financier, des intermédiaires chargés de la commercialisation, des Commissaires aux Comptes, etc. Ce sont tous les frais liés à la gestion et au fonctionnement du Fonds. Le taux des frais de gestion et de fonctionnement revenant aux distributeurs est un maximum, la rémunération du distributeur pouvant aller de 0,80 % à 1,50 % du montant de la souscription initiale totale, déduction faite des éventuels remboursements en cours de vie du Fonds. ⁽³⁾ Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la Société de Gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc). Ils sont pris en charge par le Fonds sur présentation par la Société de Gestion des justificatifs de ces frais et charges. ⁽⁴⁾ Les frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition, à la cession de titres et au suivi de la participation, dans la mesure où ils ne seraient pas supportés par les sociétés cibles ; les frais de contentieux éventuels ; les droits et taxes qui peuvent être dus au titre d'acquisitions ou de ventes effectuées par le Fonds et notamment les droits d'enregistrement visés à l'article 726 du CGI, etc. Ils sont en principe supportés par la société cible de l'investissement et à défaut par le Fonds.

AUTRES FIP GÉRÉS PAR M CAPITAL PARTNERS AU 30/06/2015

FIP	ANNÉE DE CRÉATION	% D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE D'ATTEINTE DU QUOTA D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES
MIDI CAPITAL 2004	2004	N/A LIQUIDATION	31/12/2006
AVANTAGE PME	2008	80,02 %	30/04/2011
AVANTAGE ISF	2009	72,09 %	30/04/2011
AVANTAGE PME II	2009	80,37 %	30/04/2011
MEZZANO	2009	N/A PRÉ-LIQUIDATION	31/10/2011
AVANTAGE PME III	2010	74,80 %	31/12/2012
AVANTAGE ISF II	2011	92,70 %	24/09/2013
MEZZANO II	2011	105,05 %	24/09/2013
AVANTAGE PME IV	2011	81,94 %	31/12/2013
MEZZANO III	2011	71,06 %	31/12/2013
CAPITAL SANTÉ PME	2012	100,61 %	31/05/2014
PERFORMANCE EXPORT	2012	64,64 %	31/12/2014
CAPITAL SANTÉ PME II	2013	50,05 %	31/01/2016
FRANCE EXCELLENCE	2013	42,04 %	31/08/2016
FRANCE EXCELLENCE II	2014	17,55 %	28/01/2018
CAPITAL SANTÉ PME III	2014	8,32 %	31/08/2018
CAPITAL SANTÉ PME IV	2015	0 %	13/01/2019



TOULOUSE | 42 rue du Languedoc - CS 96804 - 31068 Toulouse cedex 07 - Tél : 05 34 32 09 65

PARIS | 26 avenue de l'Opéra - 75001 Paris

NICE | 11 avenue Jean Médecin - 06000 Nice

MARSEILLE | 8 boulevard Édouard Herriot - 13008 Marseille

LYON | 73 rue de la République - 69002 Lyon

BARCELONE | Carrer Torrent de l'Olla 6 - Barcelona 08012 - Espagne

www.mcapitalpartners.fr